

Objectifs pédagogiques :

A l'issue du stage :

- Appréhender la piste d'audit FSE
- Connaître les fondements du contrôle de service fait
- Etre capable d'opérer le contrôle de service fait de dossiers cofinancés par le FSE

Pour qui ?

Gestionnaires de subventions globales (Conseils départementaux, PLIE, GIP-FCIP...) et Autorités de gestion

Pré-requis :

Connaissance des principes de gestion et des règles d'éligibilité du FSE

Durée : 2 jours consécutifs indissociables

Tarif en inter : 900 € TTC par personne (déjeuner inclus)

Tarif en intra : nous consulter

Formation : « Réaliser le contrôle de service fait des dossiers cofinancés par le FSE »

Durée : 2 jours

PROGRAMME :

Partie 1 : La place du contrôle de service fait au regard de l'obligation de maintenir une « piste d'audit suffisante »

1. Pourquoi contrôler ?
2. Les différents niveaux de contrôle
3. Le contrôle de service fait, qu'est-ce que c'est ?
4. Fondements et étapes de la piste d'audit

Partie 2 : Les modalités du contrôle de service fait

1. Les phases du contrôle de service fait
2. Les points à contrôler
3. Les visites sur place
4. Les supports et la méthode du CSF
5. Principaux points de vigilance
6. La notification des résultats du CSF au bénéficiaire
7. Les suites du CSF par les Autorités de gestion, de certification et d'audit

Cas pratique

Evaluation de la formation

Dossier participant : textes de référence, cas pratique, supports pédagogiques

EURASTER

17 rue Pasteur 75011 Paris

SIRET 803 234 210 000 18

Activité de formation enregistrée sous le n°11 75 52564 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

www.euraster.fr